EPLEFPA d'ONDES
TOURNASSOU
31330 ONDES
Contact : Agence comptable ☎ 05 61 37 65 86 (Lundi/Mardi) 🖷 05 62 79 30 92 epl.ondes@educagri.fr

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat : Échéancier

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) L'agent Comptable de l'EPLEFPA d'ONDES à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de L'agent Comptable de l'EPLEFPA d'ONDES
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR48 ZZZ 854395

DESIGNATION DU **TITULAIRE** DU COMPTE A DEBITER

Nom, prénom : ……..

Adresse : ……

……..

Code postal : ……. Ville : ……

DESIGNATION DU CREANCIER

EPLEA ONDES AGENCE COMPTABLE

FOURNERY

31330 ONDES

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IBAN IDENTIFICATION INTERNATIONALE

F R

BIC IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif ☐
Paiement ponctuel ☐

JOINDRE LE R.I.B.

Signé à …….

Le ……..

Signature :

Nom du **RESPONSABLE LEGAL** : ……..

(***si différent du titulaire du compte***)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par l'EPLEFPA d'ONDES *En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec* L'agent Comptable de l'EPLEFPA d'ONDES.

L'Établissement ne prend pas en charge les frais bancaires qui peuvent être appliqués dans le cadre de vos prélèvements.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.